



Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté  
Etablissement public de coopération environnementale  
cofondé par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français pour la Biodiversité

## Conseil d'administration - Séance du 10 janvier 2023

### Délibération N°2023-80 : Adoption du PV du CA du 17 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de mandats de vote donnés : 2  
Nombre de suffrages exprimés :  
Voix pour : 18 Voix contre : 0 Absentions : 2  
Date de convocation : 14/12/2022

#### **Membres titulaires présents et prenant part au vote**

Anne-Laure BORDERELLE, Matthieu DELCAMP, Gilles DEMERSSEMAN, Patrice DUSSOUILLEZ, Romain GAMELON, Étienne HENRIOT, Claire MARUEJOLS, Jean RAYMOND, Frédéric SERGENT, Matthieu SUSANNE, Stéphane WOYNAROSKI

#### **Membres suppléants présents et prenant part au vote [remplacement du titulaire]**

Fabrice AUBERT, Marie-Pierre COLLIN-HUET, Sandra DECROUX, Régis DESBROSSES, Quentin DOYENNEL, Claire MALLARD, Patrick VAUTERIN

#### **Membres titulaires ayant donné pouvoir**

François GILLET (à Régis DESBROSSES)  
Sylvain MATHIEU (à Stéphane WOYNAROSKI),

#### **Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote**

-

#### **Membre avec voix consultative présent et ne prenant pas part au vote**

Luc TERRAZ (ARB-BFC)

#### **Membres invités présents et ne prenant pas part au vote**

Audrey DEBIEZ (ARB-BFC)  
Bruno DORBANI (ARB-BFC)  
Nadine ENDERLIN (Région BFC)  
Michèle SOULIER (Paierie Régionale)

Le Conseil d'administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté (ARB, Agence) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R.1431-7 ;

**Vu** le Code de l'Environnement ;

**Vu** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative aux Etablissements Publics de Coopération Culturelle, modifiée par la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et adaptée à la thématique environnementale par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 ;

**Vu** la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;


**Vu** le décret n°2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale ;

**Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence Française pour la Biodiversité n°2019-15 en date du 5 mars 2019 approuvant la création de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté telle que prévue dans ses statuts ;

**Vu** la délibération du Conseil régional n°19AP.98 en date du 29 mars 2019 approuvant les statuts portant création d'un établissement public de coopération dénommée Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté [ARB FC] ;  
**Vu** l'arrêté du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté n° BFC-2019-07-07-003 en date du 7 juin 2019 portant création de l'établissement public de coopération environnementale « Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté » ;  
**Vu** le rapport présenté en séance ;  
**Et** après en avoir délibéré ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver le Procès-Verbal du CA de l'ARB du 17 novembre 2022.

<p>Le Président :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,</li><li>- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.</li></ul>	<p>Fait à Besançon, le 10/01/2023</p> <p> Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté 4 square Castan CS 51857 25031 BESANCON Cedex 03 39 91 31 02 - contact@arb-bfc.fr</p> <p>Le Président de l'Agence Régionale de la Biodiversité Bourgogne-Franche-Comté</p>
---	--

## Annexe 1 - Procès-verbal du CA du 17 novembre 2022



Etablissement public de coopération environnementale  
cofondé par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté et l'Office Français de la Biodiversité

### Conseil d'Administration du 17 novembre 2022

#### **Membres titulaires présents et prenant part au vote**

Jean-François COLOMBET, Matthieu DELCAMP, Antoine DERVAUX, Romain GAMELON, François GILLET, Patrice NOTTEGHEM, Jean RAYMOND, Corinne TISSIER, Stéphane WOYNAROSKI.

#### **Membres ayant donné pouvoir**

Anne-Laure BORDERELLE (à Stéphane WOYNAROSKI), Fabienne BRAUCHLI (à François GILLET), Gilles DEMERSSEMAN (à Patrice NOTTEGHEM), Sylvain Mathieu (à Matthieu DELCAMP), Claire MARUEJOLS (à Marie-Pierre COLLIN-HUET).

#### **Membres suppléants présents et prenant part au vote (remplacement du titulaire)**

Marie-Pierre COLLIN-HUET, Bruno DORBANI, Floriane KARAS, Claire MALLARD, Philippe RIVA, Patrick VAUTERIN.

#### **Membres suppléants présents et ne prenant pas part au vote**

Patrick VAUTERIN, Sandra DECROUX.

#### **Membres, titulaires et suppléants, absents excusés**

Fabrice AUBERT, Hervé BELLIMAZ, Jean-François BOQUET, Anne-Laure BORDERELLE, Julien BOUCHARD, Fabienne BRAUCHLI, Blandine DELAPORTE, Gilles DEMERSSEMAN, Patrice DUSSOUILLEZ, Véronique GENEVEY, Etienne HENRIOT, Aurore LAGNEAU, Muriel LORIOD-BARDI, Amélie MAGNIN-FEYSOT, Claire MARUEJOLS, Sylvain MATHIEU, Marie-Thérèse MICHEL, Stéphanie MODDE, Christophe NORMIER, Jean-Philippe PANIER, André PARIS, Sandra PEROUX, Sandrine PETIT-MICHAUD, Franck ROBINE, Pascal SECULA, Frédéric SERGENT, Michèle SOULIER, Françoise VESPA.

#### **Membre avec voix consultative**

Luc TERRAZ, Directeur de l'ARB BFC (avec voix consultative).

#### **Personnes présentes, invitées, non membres du Conseil d'Administration**

Agnès COMPAGNE, Cheffe du Service Biodiversité de la Région BFC, Audrey DEBIEZ, Responsable Administrative et Financière de l'ARB BFC, Christophe EGGENSWILLER, Chambre régionale d'agriculture, Nadine ENDERLIN, Chargée de mission Stratégie Régionale Biodiversité de la Région BFC.

#### **Modalités techniques de la séance**

Réunion tenue en séance physique à la Région BFC (4 square Castan F-25000 Besançon) de 13h45 à 16h15.

#### **Quorum**

Nombre de membres en exercice : 28.

Nombre de membres présents : 15.

Nombre de membres votants : 15.

Nombre de pouvoirs donnés : 5.

Nombre total de votants : 20.

**Quorum atteint : 20 votants**

### **Ordre du jour**

- Adoption du procès-verbal (PV) du Conseil d'Administration (CA) du 7 juin 2022 (vote),
- Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (vote),
- Point d'information sur le rapprochement avec Bourgogne-Franche-Comté Nature (information),
- Ouverture du poste de chargé.e de mission Médiation grands prédateurs (débat),
- Ouverture du poste de chargé.e de mission Economie (information),
- Modification du tableau des effectifs et des emplois (vote),
- Modification de l'organigramme interne : présentation des services, fonctions et postes rattachés (vote),
- Election des représentants du personnel : fixation de la date du scrutin (vote),
- Revalorisation du montant unitaire des titres restaurants à 9 € (vote),
- Adhésion au nouveau contrat groupe 2023-2026 pour l'assurance des risques statutaires (vote),
- Modification de la charte partenariale de la plateforme de géoservices Sigogne (information reportée),
- Questions diverses.

Le Président Stéphane Woynaroski ouvre la séance du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence Régionale de la Biodiversité de Bourgogne-Franche-Comté (Agence, ARB) et souhaite la bienvenue aux membres. Il annonce que c'est une séance qui aborde, notamment, les points liés au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et au poste de médiation grands prédateurs.

Le Secrétaire de séance est Jean Raymond.

Au vu de la liste des présents et des mandants le quorum est atteint. Les personnes excusées sont également citées lors de cette ouverture.

#### **1. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juin 2022 (vote)**

Le procès-verbal ne fait appel à aucune remarque particulière.

**Vote : le procès-verbal du CA du 7 juin 2022 est adopté (unanimité).**

#### **2. Présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (vote)**

Le Président présente le DOB et son contexte.

Marie-Pierre Collin-Huet propose que l'ARB puisse entrer en contact avec la Fondation de France en vue de développer le dispositif de mécénat.

Claire MALLARD évoque les problèmes de financement des ATE. Elle souhaite la démocratisation de ce travail trop confidentiel sous certains aspects.

Floriane KARAS cite les fresques de la biodiversité comme étant des outils intéressants. Elle demande les possibilités d'accès de l'ARB à des subventions ou prestations.

Patrice Notteghem demande que l'ARB travaille sur l'actualisation en continu de l'information mais aussi sur la thématique des continuités écologiques.

Luc Terraz rappelle que l'ARB n'est pas un « organisme de formation » au sens légal mais possède la capacité de déployer les outils « fresque » pour lesquels une partie de l'équipe a été initiée. Par ailleurs, l'ARB a statutairement la capacité de faire appel à tout type de recettes, dont les subventions et prestations. Il note la thématique « continuité écologique » comme étant un volet à développer, ce qui se fera en s'appuyant sur la Stratégie Régionale en faveur de la Biodiversité (SRB) et sur la plateforme de géoservices Sigogne.

Bruno Dorbani appuie les propos de Luc Terraz en rappelant le point prévu à l'ordre du jour sur la feuille de route de la connaissance.

**Vote : le DOB est adopté (unanimité).**

### **3. Point sur le rapprochement avec Bourgogne-Franche-Comté Nature (BFCN)(information)**

Le Président rappelle que le CA de BFCN a pris une délibération pour demander le transfert des missions de BFCN à l'ARB. Il souligne l'intérêt et la qualité des outils déployés par BFCN en matière de communication à l'échelle régionale. Il confirme l'intérêt de la démarche technique de mutualisation et de clarification. Il rappelle également les grandes phases de ce que représente le calendrier du transfert d'une entité économique autonome au sein d'un EPCE à l'aune de l'expérience de l'ARB quant aux transferts de Sigogne et de l'ORB en 2021-2022.

Le Président propose que l'ARB s'empare de cette question en y travaillant en 2023 sur les différents points techniques, financiers et humains à aborder.

Jean Raymond note la nécessité de bien gérer ce type de montée en puissance. La mutualisation est pertinente et doit se faire sur la base d'un bouclage financier y compris avec éventuellement des fonds complémentaires comme les fonds européens (Feder, Interreg, etc.).

Mathieu Delcamp et Patrice Notteghem soulignent l'intérêt de ces outils de communication et de transmission qui seraient regroupés au sein d'une entité régionale.

### **4. Ouverture du poste de chargé.e de mission Médiation grands prédateurs (débat)**

Le Président rappelle qu'un CA thématique a été organisé le 1<sup>er</sup> février 2022 où aucune décision n'a été prise, hormis la parution d'un carnet thématique. D'ailleurs, il explique les retours tardifs dus aux temps de relectures nécessaires. Il remercie Antoine Dervaux et Amélie Magnin-Feysot pour leurs contributions respectives.

Après ces propos introductifs, le Président rappelle le contexte. La quasi-totalité des départements de BFC sont concernés par la présence des grands prédateurs. Deux zones géographiques de présence ont été identifiées avec des individus dispersés. Des attaques sur le bétail ont été constatées, concernant toutes les filières. Des loups ont été abattus. Ce sujet a été abordé en séance plénière du Conseil régional le 21 octobre 2022, mettant en avant la souffrance des éleveurs. Cette situation pose la question de notre relation au monde du vivant. La Présidente de la Région a demandé qu'une mission de médiation soit lancée.

Jean-François Colombet, Préfet du département du Doubs, expose que la prédation lupine sur les bovins est nouvelle : depuis février dernier, 24 génisses ont été prédatées. C'est un impact sur la filière d'excellence qui fait ruisseler la prospérité sur le territoire au-delà de l'économie. L'impact des prédatations du loup est fort, y compris sur l'aspect psychologique. L'arrêté ministériel de 2020 ne couvre que les prédatations sur les ovins (mais pas les bovins) et mal les pré-bois où sont souvent les génisses. De plus les mesures de protection des ovins comportent des limites : par exemple, il n'est pas possible d'avoir un chien de protection de type « patou » pour chaque lot compte tenu du nombre important de lots par exploitation. De plus, un chien patou nécessite 2 ans d'élevage et nous sommes dans une situation d'urgence.

Jean-François Colombet souligne l'objectif de préserver à la fois l'espèce loup, protégée par la Convention de Berne et, en même temps, de préserver l'élevage du massif du Jura. C'est un chemin de crête étroit. Sur le terrain il y a des militants, des observateurs mais finalement peu de sachants.

C'est ainsi, qu'à l'occasion d'une visite avec la Présidente de la Région, il est apparu pertinent d'opérer un transfert de connaissance, de mettre en œuvre des médiations pour la cohabitation élevage-loup, d'imaginer des expérimentations dès la sortie des troupeaux en mars-avril 2023. Le Préfet entend ainsi promouvoir l'apaisement et l'expérimentation. Le Préfet de Région Franck Robine a débloqué 50 000 € de FNADT via le SGAR pour appuyer cette mission, à l'attention de l'ARB.

Le Président rappelle également qu'au début du XXI<sup>e</sup> siècle le Pôle Grands Prédateurs avait expérimenté le chien patou dans le Jura pour la prévention de la prédation du lynx sur les ovins.

Jean Raymond se remémore que la situation était aussi délicate dans le Jura en 1978 lorsque les prédateurs de lynx, venu du Canton de Vaud en Suisse, avait nécessité la mise en place de discussions dépassionnées. Cela avait été conduit en s'appuyant sur la connaissance, la prévention et la capture de certains individus. Aujourd'hui, avec le lynx, la cohabitation fonctionne plutôt bien.

Claire Mallard remercie l'ARB et l'Etat pour leur engagement. Elle relève que le Président de la Chambre régionale d'agriculture craint le découragement et la détresse psychologique des éleveurs. Elle rappelle le rôle des pouvoirs publics à s'intéresser à la situation et souhaite pouvoir les aider avec un travail à plusieurs niveaux :

- agir en urgence pour les bovins en répondant aux attaques,
- améliorer la connaissance, au regard des spécificités de la région, sur l'éthologie du loup (récupérer les études, mieux comprendre les foyers d'attaques, mieux appréhender les comportements de prédation, ...) en vue de contribuer à la révision du PNA loup,
- créer des liens,
- étudier les aspects touristiques par rapport à la résilience des économies locales.

Patrice Notteghem pense que les comportements de prédation sont liés aux prédateurs, aux proies et aux territoires. Le tourisme semble un point intéressant en cela qu'il est bien développé en Italie grâce à la présence du loup, notamment. Il demande l'appui de regards extérieurs comme ceux d'universitaires (sociologues, ...).

Antoine Dervaux précise qu'il est nécessaire de travailler sur l'ensemble du massif et avec les agriculteurs. Par ailleurs il s'agit de rester modeste sur les attentes avec un seul poste sur l'ensemble de la région.

Le Président confirme qu'un seul poste ne peut pas tout résoudre et que la modestie est de mise. Il faut tenter l'opération en préservant l'espèce loup et l'élevage.

Jean-François Colombet mentionne l'appui du Préfet coordonnateur Loup (Lyon) pour ce poste. Il reconnaît qu'un seul poste ne peut pas régler l'ensemble du problème : c'est un sujet de territoire ; dès lors il faut se focaliser sur le massif du Jura, les comportements de prédateurs (au regard des proies et des milieux), la protection des bovins et celle du loup (le seul vrai prédateur du loup (jeunes) étant le lynx), l'attention pour ne pas faire un copier-coller de ce qui se fait ailleurs. Il est indispensable d'inviter les Suisses et les Italiens à participer aux échanges.

François Gillet souhaite la présence d'un spécialiste comme le suisse Jean-Marc Landry. Il demande un suivi extérieur par des tiers type université.

Marie-Pierre Collin-Huet propose de mobiliser le conseil scientifique du PNA loup. Il faut resserrer les priorités du poste pour 2023, dans un premier temps, sur le massif du Jura, les bovins (car hors PNA loup actuel), sur le loup (lynx et PNA lynx a priori pas concernés).

Matthieu Delcamp alerte sur les risques d'emballement médiatique et suggère de ne pas trop communiquer. Il demande également d'être vigilant sur le recrutement, le profil recherché et sur le lien avec le réseau loup-lynx de l'OFB. Le Parc national de forêts est intéressé par ce poste de coordination confié à l'ARB. Floriane Karas propose de travailler avec le grand public, et notamment avec le réseau de l'éducation, lui aussi impacté par la « peur » du prédateur pouvant donner lieu à moins de sorties scolaires en extérieur.

Jean-François Colombet confirme qu'il faut traiter ces peurs, car les maires en parlent beaucoup, via la diffusion par exemple de documents d'information explicatifs type « comment agir avec le loup », qui traiterait ainsi d'une cohabitation indirecte entre l'homme et l'animal.

Christophe Eggenswiller, qui s'exprime seulement en tant que service technique, demande que la profession agricole soit plus impliquée dans la préparation de ce poste et dans le comité de pilotage.

Jean-François Colombet précise que ce poste a été initié en présence des représentants agricoles des chambres d'agriculture du Doubs et du Jura et du Vice-Président de la Région à l'agriculture.

Sandra Decroux demande de bien veiller à l'association des agriculteurs.

Le Président décrit les membres du comité de pilotage de la mission de médiation : ARB, Région, Etat, Chambre régionale d'agriculture, Fédération régionale des chasseurs, France Nature Environnement, OFB, PNR, autorités suisses. En sus, pourront être invités des universitaires et des chercheurs pour la dimension scientifique.

Le président met au vote l'ouverture du poste pour une durée de 3 années et le comité de pilotage.

**Vote : l'ouverture du poste de chargé.e de mission Médiation grands prédateurs et le comité de pilotage de la mission sont adoptés (17 voix pour et 3 abstentions).**

## **5. Ouverture du poste de chargé.e de mission Économie (information)**

Luc Terraz explique que le poste Economie a déjà été ouvert sur la base d'un mi-temps fléché sur les dotations. Ce mi-temps n'ayant pas été mobilisé jusqu'alors il libère la possibilité de cumuler ces mi-temps sur une durée de 24 mois.

Antoine Dervaux précise les 2 grandes missions du poste avec une mission de représentation et une mission de développement de mécénat et de stratégie à développer.

Claire Mallard confirme l'importance de ce poste.

Le Président rappelle que l'Agence était présente aux côtés des entreprises dans une réunion organisée par le MEDEF en juillet 2022. Concernant le profil de poste, il préconise quelqu'un qui ait une sensibilité à la biodiversité et qui connaisse les entreprises plutôt que quelqu'un de naturaliste.

**Vote : l'ouverture du poste de chargé.e de mission Economie sur 24 mois est adoptée (unanimité).**

## **6. Tableau des effectifs et des emplois (vote)**

Luc Terraz explique que les postes Médiation grands prédateurs et Economie doivent intégrer le tableau des emplois et faire l'objet d'un examen et d'un vote du CA.

**Vote : le tableau des effectifs et des emplois est adopté (17 voix pour et 3 abstentions).**

## **7. Modification de l'organigramme interne : présentation des services, fonctions et postes rattachés (vote)**

Luc Terraz explique que l'équipe est passée de 6 agents en 2021 à 13 en 2023. Cela nécessite une structuration fonctionnelle qui permette une meilleure organisation. Il est proposé de mettre en place quatre unités : l'unité Administrative et financière, l'unité Communication, l'unité Territoire (sous la forme d'un service avec 6 agents), l'unité Mobilisation (sous la forme d'un service avec 4 agents). Cette structure souple et lisible est aussi capable d'accueillir de nouvelles missions à l'avenir.

**Vote : l'organigramme est adopté (17 voix pour et 3 abstentions).**

## **8. Election des représentants du personnel : fixation de la date du scrutin (vote)**

Audrey Debiez précise que les représentants du personnel de l'ARB ont quitté leur poste ou ont démissionné pour laisser place à une nouvelle élection qui s'appuierait sur la base élargie de l'ensemble des agents arrivés en 2022. Les statuts de l'ARB stipulent que c'est le CA qui fixe la date des élections des représentants du personnel au CA.

**Vote : la date de l'élection des représentants du personnel au CA est fixée au 5 janvier 2023 (unanimité).**

## **9. Revalorisation du montant unitaire des titres restaurants à 9 € (vote)**

Audrey Debiez rappelle que les textes réglementaires nationaux et la convention de transfert passée pour l'intégration de la plateforme de géoservice au sein de l'ARB stipulent que le maintien des avantages acquis.

Les agents de Sigogne ayant un montant de ticket restaurant fixé par leur ancien employeur à 9 € avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il est nécessaire de régulariser leur situation.

Il est proposé que l'ensemble des agents de l'ARB soient alignés sur ce nouveau montant.

**Vote : le montant des tickets restaurant des agents de l'ARB est fixé à 9 € (unanimité).**

## **10. Adhésion au nouveau contrat groupe 2023-2026 pour l'assurance des risques statutaires (vote)**

Audrey Debiez présente les conditions du nouveau contrat de groupe pour l'assurance des risques statutaires auquel est soumis l'ARB.

**Vote : le contrat de groupe 2023-2026 pour l'assurance des risques statutaires est adopté (unanimité).**

## **11. Modification de la charte partenariale de la plateforme de géoservices Sigogne (information)**

Ce point est reporté à un CA ultérieur.

## **12. Points divers**



Le carnet thématique loup est en cours de finalisation avec l'attente des ultimes relectures des contributeurs. Il devrait être publié fin 2022 ou début 2023.

La feuille de route connaissance de l'ARB est en cours de réflexion.

Agnès Compagne souhaite que l'on puisse associer les conseils départementaux au Comité technique connaissance de la biodiversité de l'ARB.

L'ARB est intégrée dans les fiches actions du quatrième Plan Régional Santé Environnement (PRSE 4).

Les 8 conseils départementaux ont été contactés par le Président de l'ARB pour travailler de concert, voir intégrer le CA. Les CD 21, 25 et 39 ont décliné l'offre. Les CD 70 et 89 ont invité le Président à une rencontre.

L'ARB appuie le MASA et la DRAAF en participant à la tournée de l'Atelier du vivant dans les lycées agricoles (stand et animations de l'ARB avec la DRAAF, plusieurs lieux et dates en novembre 2022).

Le premier Séminaire des ARB de France s'est tenu les 14 et 15 novembre 2022 à Sète (34). Les 10 ARB actuellement existantes représentent 120 agents à ce jour.

### **13. Calendrier des prochains CA**

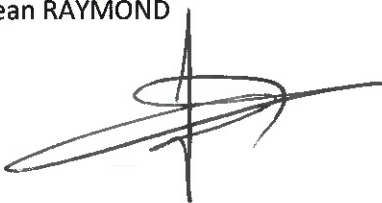
Le prochain CA se déroulera le 10 janvier 2023 le matin à Dijon pour le débat sur le budget prévisionnel relatif au DOB.

En conclusion le Président tient à remercier l'ensemble des financeurs et en particulier la Région, l'OFB et le Conseil départemental de la Nièvre.

Les participants n'ayant pas d'autres questions, le Président les remercie et lève la séance à 16h15.

PV adopté le 10 janvier 2023,

Le secrétaire de séance,  
Jean RAYMOND



Le Président de l'ARB BFC,  
Stéphane WOYNAROSKI

